



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 14 juillet 2026 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Mélinda Morissette
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard, maire suppléant
Monsieur Bruno Dumaine
Monsieur Sébastien Hallé
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière
Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

165-26 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Bruno Dumaine, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 8 juillet 2026 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Nomination d'un maire suppléant;

GREFFE

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2026;
6. Demande d'exemption de taxes de l'organisme Les Aînés de l'Ancienne-Lorette (FADOQ) auprès de la Commission municipale du Québec;
7. Autorisation de signature d'une lettre mandat avec 9542-6383 Québec inc. et Fasken Martineau Dumoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l. pour des services d'expert-juricomptable;

URBANISME

8. Demande de dérogation mineure – 1236, rue de la Détente;
9. Demande de dérogation mineure – 1326, rue des Pins Est;

10. Autorisation de signature de l'acte de radiation d'une servitude sur le lot 1 312 746;

TRÉSORERIE

11. Approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2026 et de la liste des dépenses par approbateurs;
12. Divers;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT un problème technique au niveau du son;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'ajourner la séance;

CONSIDÉRANT qu'il est 19h32 au moment de l'ajournement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé Bruno Dumaine et résolu :

QUE le conseil municipal ajourne cette séance ordinaire pour résoudre la problématique, il est 19h32.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend, il est 19h35.

166-26 3. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 JUILLET 2026 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations de la séance du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue de la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L’Ancienne-Lorette n’a donc pas d’autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026

- | | |
|-------------------|--|
| AP2026-206 | Adjudication d'un contrat pour la location de conteneurs et le transport des sables, déchets et filasses (Appel d'offres public 95801); |
| AP2026-221 | Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du <i>Centre d'acquisitions gouvernementales</i> numéro 2026-8106-50 pour l'achat de véhicules légers (Dossier 96049); |
| AP2026-231 | Adjudication d'un contrat pour des services de soutien informatique du parc de véhicules de sécurité publique (Appel d'offres public 95289); |
| AP2026-232 | Adjudication d'un contrat pour le câblage extérieur interbâtiments (Appel d'offres public 95680); |
| DE2026-203 | Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 228 710 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou; |
| DE2026-206 | Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 535 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou; |
| DE2026-208 | Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 315 359 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou; |
| DE2026-211 | Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 941 030 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou; |

- DE2026-212** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure de la 1^{re} Avenue, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 569 800 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2026-217** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 315 446 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2026-220** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude situés en bordure de la 1^{re} Avenue, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 569 807 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2026-222** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la rue Berthiaume, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 417 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2026-223** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 422 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2026-229** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 569 749 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2026-233** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 391 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité – Limoilou;
- DE2026-245** Avenant à l'entente intervenue le 4 mars 2026 entre la Ville de Québec et *Bel-Gaufre inc.*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Automatisation de la cellule d'emballage*;

DE2026-248	Avenant relatif à la promesse de vente et consentement à l'établissement de servitudes intervenus entre la Ville de Québec et <i>Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.</i> , en vertu de la résolution CA-2023-0367 autorisant l'acquisition d'un immeuble et de servitudes situés en bordure de la route de l'Église, connus et désignés comme étant des parties des lots 6 362 258 et 6 052 825 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>);
LS2026-115	Entente entre la Ville de Québec et le <i>Rendez-vous naval de Québec</i> relativement au versement d'une subvention, à la fourniture à titre gratuit de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>Rendez-vous naval de Québec</i> , en 2026;
LS2026-139	Entente entre la Ville de Québec et la <i>Corporation des fêtes historiques de Québec</i> relativement au versement d'une subvention et à la fourniture à titre gratuit de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>Fêtes de la Nouvelle-France</i> , en 2026, 2027 et 2028;
OM2026-001	États financiers 2025 de l' <i>Office municipal d'habitation de Québec</i> ;
RH2026-386	Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Dominic Côté à titre de directeur adjoint – intervention et développement opérationnel du Service de protection contre l'incendie (16799);
RH2026-461	Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Frédéric Brie à titre de directeur d' <i>ExpoCité</i> (17208);
SO2026-002	États financiers 2025 de la <i>Société municipale d'habitation Champlain</i> ;
AP2026-226	Contrat pour le soutien et l'entretien annuel des progiciels G+ et V+ (Dossier 95768);
AP2026-236	Adjudication d'un contrat pour l'entretien sanitaire de la bibliothèque et de la roulotte mobile Gabrielle-Roy (Appel d'offres public 95684);
DE2026-202	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 429 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-205	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 315 356 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;

DE2026-214	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 259 660 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-221	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 399 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-231	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles et d'une servitude situés en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connus et désignés comme étant une partie du lot 1 315 368 et des parties du lot 6 373 547 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-234	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la rue des Frênes Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 324 398 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DG2026-022	Remplacement de représentants du conseil d'agglomération de Québec au sein du bureau des délégués à être formé pour l'exercice de la compétence commune, avec les MRC de Portneuf et de La Jacques-Cartier, sur le cours d'eau qui longe la route Grand-Capsa;
LS2026-122	Entente entre la Ville de Québec et <i>L'Institut canadien de Québec</i> relative au versement d'un soutien financier, pour les années 2026, 2027 et 2028, afin de maintenir l'intervention sociale en bibliothèque;
LS2026-149	Entente entre la Ville de Québec et <i>L'Institut canadien de Québec</i> relativement au versement d'une subvention et à la fourniture à titre gratuit de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>Québec en toutes lettres</i> , en 2026, 2027 et 2028;
PA2026-087	Convention d'aide financière entre la Ville de Québec, l' <i>Office municipal d'habitation de Québec</i> et la <i>Société d'habitation du Québec</i> relativement au <i>Programme de rénovation des habitations à loyer modique</i> ;
RH2026-387	Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur David Dionne à titre de directeur adjoint - soutien organisationnel et relations avec la communauté du Service de protection contre l'incendie (16745);
AJ2026-012	Règlement hors tribunal du dossier relatif à l'expropriation du lot 6 565 284 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Laurier (<i>Ville de Québec c. Les Immeubles Martin et Martin Inc.</i> , SAI-Q-263125-2208);

AJ2026-013	Règlement hors tribunal du dossier relatif à l'expropriation du lot 1 940 421 du cadastre du Québec, situé sur la 1 ^{re} Avenue (<i>Ville de Québec c. Les Immeubles B. Dupont Ltée</i> , SAI-Q-285369-2511);
AJ2026-014	Règlement hors tribunal des dossiers relatifs à l'expropriation des lots 1 569 802 et 1 569 861 du cadastre du Québec, situés respectivement aux 250 et 202, 4 ^e Rue (<i>Ville de Québec c. Emco Corporation</i> , SAI-Q-263111-2208 et SAI-Q-263109-2208);
AJ2026-015	Règlement hors tribunal du dossier relatif à l'expropriation d'une servitude sur une partie du lot 6 305 153 du cadastre du Québec, situé en bordure de l'avenue Lavigerie (<i>Ville de Québec c. Syndicat des copropriétaires de Iberville Un</i> , SAI-Q-266415-2301);
AP2026-234	Adjudication d'un contrat pour le service d'inspection télévisée de conduites - Lieu d'enfouissement (Appel d'offres public 95837);
AP2026-235	Adjudication de contrats pour le déneigement et l'entretien hivernal de certaines rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2026 - Zones C0021, C0026, C0027, C0029 et C0068 (Appel d'offres public 95133);
AP2026-268	Contrat pour l'acquisition d'abonnements <i>Red Hat Enterprise Linux</i> (Dossier 96229);
DE2026-140	Révision de la <i>Politique d'investissement</i> de la <i>Vision entrepreneuriale Québec 2030</i> ;
DE2026-204	Modification de la résolution CA-2025-0847 relative à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'une partie du lot 1 943 567 du cadastre du Québec – Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude situés en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 943 567 dudit cadastre, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-209	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 733 986 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-210	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 727 881 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-219	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 941 055 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;

DE2026-228	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 730 437 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-232	Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude situés en bordure de la 1 ^{re} Avenue, connus et désignés comme étant des parties du lot 6 730 118 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
DE2026-251	Entente entre la Ville de Québec et <i>Méduse, coopérative de producteurs / diffuseurs artistiques, culturels et communautaires</i> , relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet <i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, axe Projets sociétaux locaux ou régionaux</i> du <i>Fonds régions et ruralité</i> , pour réaliser le projet <i>Diagnostics professionnels de la phase II du projet METÉA</i> ;
DE2026-252	Entente entre la Ville de Québec et le <i>Théâtre Périscope</i> , relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet <i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, axe Projets sociétaux locaux ou régionaux</i> du <i>Fonds régions et ruralité</i> , pour réaliser le projet <i>Implantation du Centre SAS</i> ;
DE2026-256	Consentement à l'établissement de servitudes et d'un droit d'usage sur le territoire de la Cité-Universitaire dans l'agglomération de Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet <i>TramCité</i>) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
DG2026-024	Autorisation de conclure une entente visant à confier la gestion du <i>Centre multifonctionnel de curling de Québec</i> au <i>Club multifonctionnel de curling de Québec</i> ;
DG2026-025	Désignation d'un membre au sein du conseil d'administration du <i>Réseau de transport de la Capitale</i> ;
DG2026-030	Acquisitions, à des fins municipales, d'un immeuble ayant pour adresse le 1015, boulevard René-Lévesque Ouest et d'un immeuble ayant pour adresse le 449, rue Curie – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rou;
EX2026-082	Autorisation à <i>ExpoCité</i> d'exercer ses pouvoirs sur l'immeuble connu sous le nom de <i>Centre multifonctionnel de curling de Québec</i> , sis au 1020, rue des Rocailles;
GT2026-238	Approbation de la résolution finale autorisant un projet immobilier dérogatoire sur le lot 1 532 114 du cadastre du Québec (780, avenue du Brabant, quartier du Plateau, district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy), en vertu de l'article 145.45 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (RLRQ, c. A-19.1), aux fins de la délivrance du certificat de conformité au <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec</i> ;

GT2026-239	Approbation de la résolution finale autorisant un projet immobilier dérogatoire sur le lot 6 673 109 du cadastre du Québec (3325-3327, rue Loyola, quartier du Vieux-Moulin, district électoral de Robert–Giffard), en vertu de l'article 145.45 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (RLRQ, c. A-19.1), aux fins de la délivrance du certificat de conformité au <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec</i> ;
LS2026-142	Entente entre la Ville de Québec et <i>Juste pour divertir diffusion</i> relativement au versement d'une subvention et à la fourniture à titre gratuit de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>SuperFrancoFête</i> , en 2026;
LS2026-156	Entente entre la Ville de Québec et <i>Les Salons des métiers d'art du Québec</i> relativement au versement d'une subvention et à la fourniture à titre gratuit de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>Plein Art Québec</i> , en 2026;
LS2026-178	Entente entre la Ville de Québec et <i>BLEUFEU</i> relativement au versement d'une subvention, à la fourniture à titre gratuit de services municipaux et à l'achat de biens et de services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>St-Roch XP</i> , en 2026;
LS2026-184	Entente entre la Ville de Québec et la <i>Communauté Allemande Québec</i> relativement au versement d'une subvention, à la fourniture à titre gratuit de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement <i>Festival Kaléidoscopes</i> , en 2026;
PA2026-093	Entente entre la Ville de Québec et <i>Un toit en réserve de Québec inc.</i> relative au versement d'une aide financière sous forme de prêt pour l'acquisition de l'immeuble situé au 3055 à 3065, 2 ^e Avenue à Québec, connu et désigné comme étant le lot 6 550 952 du cadastre du Québec, à des fins de logement social;
PA2026-098	Entente entre la Ville de Québec et <i>UTILE Québec 3</i> , relativement au versement d'une contribution financière découlant d'un projet retenu dans le cadre du <i>Fonds immobilier de solidarité FTQ</i> , afin de permettre la construction de deux bâtiments comprenant 194 logements abordables et 69 logements hors marché sans soutien public situés au 100 à 124, rue de la Pointe-aux-Lièvres;
DE2026-240	Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 1700, avenue Verlaine, connu et désigné comme étant le lot 1 529 372 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières;
DE2026-268	Affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'un immeuble situé aux 25 à 27, rue Saint-Stanislas et aux 1075 à 1085, rue Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot 1 213 514 du cadastre du Québec, et vente de cet immeuble – Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour le maintien et l'utilisation d'un trottoir en faveur de la Ville de Québec, sur une partie du lot 1 213 514 dudit cadastre – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
RH2026-591	Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Philippe LeBlanc à titre de directeur du Service de la gestion des immeubles (17175);

RH2026-611	Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Julie Marcotte à titre de directrice adjointe du Service de police;
RH2026-612	Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Patrick Tremblay à titre de directeur adjoint du Service de police;
TM2026-064	Avis de motion relatif au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout d'un feu de circulation</i> , R.A.V.Q. 1868, et dépôt du projet de règlement;
TM2026-181	Avis de motion relatif au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville relativement aux stationnements Le Zénith et Place Jacques-Cartier</i> , R.A.V.Q. 1874, et dépôt du projet de règlement;
FN2026-013	<i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, la tarification de biens et de services et les autres frais</i> , R.A.V.Q. 1834;
GT2026-159	<i>Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'interconnexion des réseaux de transport en commun de Québec et de Lévis</i> , R.A.V.Q. 1855;
TM2026-111	<i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de permis de stationnement</i> , R.A.V.Q. 1865;
PA2026-063	<i>Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan de transition et d'action climatique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1867;
GT2026-141	<i>Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur une partie du lot numéro 5 186 589 du cadastre du Québec</i> , R.A.V.Q. 1869;
TI2026-008	<i>Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1873;
GT2026-211	<i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur les lots numéros 6 541 261, 6 541 262, 6 541 263, 6 541 264 et 6 541 265 du cadastre du Québec</i> , R.A.V.Q. 1876.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou son représentant conformément à la résolution 215-25 afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

167-26 4. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent opportun de désigner Bruno Dumaine à titre de maire suppléant à partir de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du mois de novembre 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

DE DÉSIGNER Bruno Dumaine à titre de maire suppléant à partir de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du mois de novembre 2026.

ADOPTÉE

168-26 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2026 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mélinda Morissette, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2026.

ADOPTÉE

169-26 6. DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES DE L'ORGANISME LES AÎNÉS DE L'ANCIENNE-LORETTE (FADOQ) AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le 20 mars 2017, la Commission municipale du Québec (« CMQ ») a rendu une décision accordant à la FADOQ une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans l'immeuble sis au 1741, rue Notre-Dame à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de cette reconnaissance accordée par la CMQ aux fins d'exemption des taxes foncières, et ce, à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT que le 10 avril 2026, la Ville a reçu de la CMQ un avis de révision périodique, qui indique qu'elle dispose d'un délai de 90 jours pour transmettre son opinion à l'égard de la demande de renouvellement de reconnaissance émise par la FADOQ;

CONSIDÉRANT que l'organisme qui désire obtenir la confirmation de cette reconnaissance doit, conformément aux articles 243.19 et suivants de la loi, démontrer à la CMQ que les conditions prévues aux articles 243.5 à 243.11 sont toujours remplies;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE la Ville ne conteste pas la demande de l'organisme Les Aînés de L'Ancienne-Lorette (FADOQ) auprès de la Commission municipale du Québec afin de renouveler sa reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières.

ADOPTÉE

170-26 7. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE MANDAT AVEC 9542-6383 QUÉBEC INC. ET FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L., S.R.L. POUR DES SERVICES D'EXPERT-JURICOMPTABLE

CONSIDÉRANT que la Ville doit poursuivre les travaux préparatoires au litige de l'agglomération de Québec dans les dossiers pendants devant les tribunaux, soit les dossiers 200-17-026733-170, 200-17-029671-195, CMQ-68573-001, CMQ-71313-001, CMQ-71835-001 et CMQ-72294-001;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Blouin, expert-juricomptable au sein de la firme Deloitte, participe aux travaux du litige de l'agglomération de Québec depuis plus de quinze ans;

CONSIDÉRANT que ce dernier n'est plus à l'emploi de la firme Deloitte, il est nécessaire pour la Ville de conclure une entente avec 9542-6383 Québec inc. et Fasken afin de poursuivre les travaux;

CONSIDÉRANT que le mandat est d'une durée d'un an, débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2027;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour les travaux réalisés pour les services d'expertise juricomptable sont d'un montant annuel forfaitaire de 172 462,50 \$, le tout sujet à des demandes additionnelles de la part de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un contrat avec 9542-6383 Québec inc. et Fasken;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Mélinda Morissette et résolu :

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document en lien avec le contrat à intervenir entre la Ville, 9542-6383 Québec inc. et Fasken.

D'AUTORISER le Service de la trésorerie d'effectuer tout paiement en lien avec le contrat liant les parties.

ADOPTÉE

171-26 8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1236, RUE DE LA DÉTENTE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par madame Josiane Pelletier, propriétaire du 1236, rue de la Détente à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 312 746 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₃₉;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout selon les plans d'architecture préparés par madame Marie-Claude Gagnon, dessinatrice de bâtiments, datés du 12 septembre 2025 et le plan projet d'implantation préparé par monsieur Marc-André Bouchard, arpenteur-géomètre, daté du 29 janvier 2026 et portant la minute 1475;

CONSIDÉRANT que le projet présente une marge latérale de 0,53 mètre, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 0,6 mètre;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de l'élément dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du terrain voisin situé au 1229, rue des Patriotes a confirmé avoir pris connaissance du projet et de la demande de dérogation mineure, et ne pas s'y opposer;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 25 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 0,53 mètre.

ADOPTÉE

172-26 9.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1326, RUE DES PINS EST

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par madame Stéphanie Girard, propriétaire du 1326, rue des Pins Est à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 312 693 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₇₀;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal, lequel entraînera un empiètement de l'aire de stationnement en façade de 3,65 mètres, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres;

CONSIDÉRANT que le projet présente une marge latérale de 0,53 mètre, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 0,6 mètre;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation préparé par madame Geneviève Traversy, arpenteure-géomètre, minute 8926, daté du 28 avril 2026;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture préparés par madame Sandra Lemay, designer d'intérieur, dossier SL290, datés du 6 octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'implantation actuelle de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement latéral serait implanté en retrait d'environ 2,5 mètres par rapport à la façade avant;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de l'élément dérogatoire;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 25 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mélinda Morissette, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal, lequel entraînera un empiètement de l'aire de stationnement en façade de 3,65 mètres.

ADOPTÉE

173-26 10. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE RADIATION D'UNE SERVITUDE SUR LE LOT 1 312 746

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 1236, rue de la Détente ont un projet d'agrandissement de leur bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a révélé l'existence d'une servitude de talus détenue par la Ville, qui empêche actuellement l'émission du permis;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté ne peut être autorisé, puisqu'il créerait un empiètement dans cette servitude;

CONSIDÉRANT que cette servitude impose à la Ville de construire, maintenir et entretenir un talus;

CONSIDÉRANT que les vérifications effectuées démontrent que la servitude n'est pas utilisée pour l'écoulement des eaux, qu'aucune infrastructure n'y est associée et qu'elle n'est d'aucune utilité pour la Ville ou les citoyens.

CONSIDÉRANT que tous les frais de notaire concernant cette demande seront acquittés par les propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la radiation de cette servitude;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Bruno Dumaine et résolu :

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière, à signer l'acte notarié de même que tout autre document requis pour la radiation de la servitude de talus numéro 1 057 282 sur le lot 1 312 746 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

174-26 11. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2026 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2026 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	851 733,14 \$
– Biens et services	744 485,70 \$
– Remboursement aux employés	1 441,29 \$
– Frais de financement	598 487,00 \$

REMBOURSEMENTS

– Activités des loisirs et urbanisme	262,01 \$
--------------------------------------	-----------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations	<u>551 140,55 \$</u>
-------------------	----------------------

TOTAL **2 747 549,69 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Bruno Dumaine, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2026, d'en autoriser et ratifier les paiements.

DE DÉPOSER la liste des dépenses par approbateurs.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

175-26 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Mélinda Morissette et résolu :

DE LEVER la séance, il est 19h55.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière